



Assemblée générale

Distr. générale
16 novembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 129 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice
biennal 2010-2011

Troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) (A/65/308). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information.

2. Le rapport du Secrétaire général rend compte des activités menées du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010 pour préparer l'entrée en vigueur des normes IPSAS. La section I est un exposé général sur la question. La section II fait le point de l'état d'avancement du projet dans les organisations du système des Nations Unies. La section III est un exposé détaillé des travaux de l'Équipe chargée de l'exécution du projet IPSAS-ONU. Le Secrétaire général donne également des informations sur la genèse des projets d'adoption des normes à l'échelle du système et à l'Organisation, les mandats les concernant et la direction, l'organisation et le budget de ces projets (ibid., par. 1 à 15 et 34 à 39).

Adoption des normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies

3. Le Secrétaire général indique que pendant la période considérée l'Équipe chargée du projet à l'échelle du système (Équipe IPSAS Nations Unies) a fait porter l'essentiel de ses efforts sur l'élaboration et la diffusion de directives visant l'adoption de règles et méthodes comptables conformes aux normes IPSAS et sur des activités de communication et de formation.

4. Le Comité consultatif note que les principales réalisations relatives à l'élaboration de règles et méthodes comptables conformes aux normes IPSAS sont les suivantes :



- Établissement pour décision de trois documents portant sur certains aspects du traitement comptable des avantages accordés au personnel, des créances à recevoir au titre des contributions mises en recouvrement et des droits d'utilisation de locaux ayant fait l'objet d'accords de dons. Ces trois documents ont été entérinés par le Groupe de travail sur les normes IPSAS;
- Constitution de cinq groupes de travail thématiques chargés d'étudier certaines questions posées par l'adoption des normes, à savoir la comptabilisation des avantages accordés au personnel, des entités contrôlées, des services communs, des droits d'utilisation de locaux cédés sans contrepartie en vertu d'accords collectifs et des stocks;
- Mise au point, afin de gérer au mieux la diversité des méthodes comptables en vigueur dans les organisations participantes, d'une démarche consistant entre autres choses à dresser un état des conventions et pratiques comptables communes, à suivre les changements et les facteurs qui contribuent à leur diversité et à créer des mécanismes permettant de mieux les harmoniser. Cette démarche a été approuvée par le Groupe de travail.

Le Comité note également que l'Équipe IPSAS Nations Unies assiste en qualité d'observateur aux réunions du Conseil des normes IPSAS, auquel elle peut ainsi présenter le point de vue du système des Nations Unies.

5. Les principales activités de communication et de formation menées par IPSAS Nations Unies pendant la période considérée ont consisté à :

- Fournir un appui aux réunions du Comité de haut niveau sur la gestion, du Groupe de travail sur les normes IPSAS et du Comité de pilotage du projet IPSAS Nations Unies en rédigeant des notes et documents, en facilitant le processus de décision et en prêtant son concours, technique et administratif, à la présidence du Groupe de travail;
- Élaborer un schéma directeur pour guider les interactions des organisations participantes avec leurs auditeurs externes tout au long de la mise en application des normes IPSAS, en s'inspirant de l'initiative fructueuses du Programme alimentaire mondial et des enseignements que les organisations « pionnières » avaient tirés de l'expérience. Une fois approuvé par le Groupe de travail, ce cadre sera présenté au Groupe d'auditeurs externes;
- Prendre en charge les questions de formation intéressant l'ensemble des organismes.

6. Le Secrétaire général indique qu'un grand nombre d'organisations ont repoussé la date d'entrée en vigueur des normes IPSAS, en raison de l'ampleur et de la complexité de la tâche, de la nécessité de synchroniser l'adoption des normes avec le déploiement du progiciel de gestion intégré (PGI) et, pour certaines d'entre elles, de l'insuffisance des moyens de financement du projet. La nouvelle date butoir prévue par chaque organisation est indiquée dans l'annexe au rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif note que les normes devraient entrer en vigueur en 2010 dans huit organisations, en 2011 dans deux autres, en 2012 dans neuf autres encore et en 2014 dans les deux dernières, dont l'ONU.

7. Dans ses observations sur l'état d'avancement du passage aux normes IPSAS (A/65/169, par. 39), le Comité des commissaires aux comptes souligne que l'un des principaux avantages de ces normes est la présentation de données financières

comparables, et que tout le bénéfice attendu de leur adoption dépendra du respect d'un ensemble de normes strictes. Il insiste également à ce propos sur le rôle important que le Réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion doit continuer à jouer, en formulant des orientations et des directives¹.

8. Dans le rapport susmentionné, le Comité des commissaires aux comptes fait également des observations sur le règlement financier et les règles de gestion financière des organismes des Nations Unies (ibid., par. 65 à 68). Il note que dans bien des cas ces organismes appliquent des méthodes différentes pour le traitement des mêmes éléments comptables (stocks, fonds avancés aux partenaires d'exécution et contributions, entre autres) et que la mise en page et la présentation de leurs états financiers varient bien qu'ils soient tous censés appliquer les Normes comptables du système des Nations Unies.

9. Le Comité consultatif partage les préoccupations du Comité des commissaires aux comptes concernant ces divergences. Il souligne l'importance des efforts réalisés à cet égard par le Groupe de travail des normes IPSAS pour gérer la diversité des règles et méthodes comptables appliquées par les organisations du système des Nations Unies du fait que les cadres réglementaires, les arrangements institutionnels, les mandats et les modalités de mise en œuvre, les modèles d'activité et les variantes autorisées par les normes IPSAS diffèrent de l'une à l'autre. Le travail accompli par le Groupe facilitera la comparaison des informations financières publiées par les organisations du système.

10. Le Secrétaire général indique que la participation des auditeurs externes à la mise en œuvre des normes est extrêmement variable selon les organisations (voir A/65/308, par. 33). **Le Comité consultatif juge indispensable que les auditeurs externes des différentes organisations donnent leur avis et des conseils aux équipes chargées de la mise en application des normes IPSAS, en particulier sur les points les plus complexes et sur les règles et méthodes comptables. Le Comité insiste sur la nécessité de régler les problèmes que peuvent encore poser ces règles et méthodes comptables et toute autre question complexe avant que la conception et les spécifications du PGI ne soient définitivement arrêtées. Il rappelle à ce propos que, dans son rapport sur les rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (voir A/65/498, par. 19), il recommande que le Comité des commissaires aux comptes fasse rapport à l'Assemblée générale une fois par an sur l'état d'avancement du passage aux normes IPSAS.**

Adoption des normes IPSAS à l'Organisation des Nations Unies

11. Le Secrétaire général indique que l'adoption des normes IPSAS à l'ONU progresse de manière satisfaisante et que les premiers états financiers conformes à ces normes devraient être présentés en 2014, comme prévu, le PGI (Umoja) devant être déployé avant la fin de 2013. Dans le cas des états financiers des opérations de maintien de la paix, on prévoit actuellement que les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS seront ceux arrêtés au 30 juin 2014. Le Secrétaire général a toutefois l'intention d'étudier la possibilité d'établir des états financiers

¹ Voir A/65/196, par. 39 (Résumé concis des principales constatations et conclusions figurant dans les rapports établis par le Comité des commissaires aux comptes pour examen par l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session).

conformes aux normes pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 2013, sachant que le déploiement du système Umoja dans les missions de maintien de la paix devrait intervenir au plus tard pendant le deuxième trimestre de 2013 (voir A/65/308, par. 55). Le Secrétaire général précise que les équipes IPSAS et Umoja continuent de travailler en étroite collaboration afin de synchroniser les activités et les calendriers d'exécution des deux projets. Les modalités de cette collaboration sont décrites aux paragraphes 52 à 55 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif note que le calendrier d'adoption des normes IPSAS continue de dépendre des progrès réalisés dans la mise en place d'Umoja (voir A/65/308, par. 34). **Il est donc important que le projet de mise en œuvre du progiciel de gestion intégré se déroule conformément au calendrier prévu et que les délais soient respectés.**

12. Comme il ressort des paragraphes 37 à 39 du rapport du Secrétaire général, la direction du projet IPSAS-ONU a été renforcée au cours de la période considérée : il a été décidé que le Comité de gestion examinerait périodiquement les progrès accomplis. En outre, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et ONU-Habitat sont désormais représentés au Comité de pilotage. **Le Comité consultatif prend note avec satisfaction des mesures prises pour renforcer la direction du projet IPSAS et élargir la représentation de ses parties prenantes au Comité de pilotage.**

13. Aux paragraphes 40 à 51 de son rapport, le Secrétaire général présente les principales activités de l'Équipe chargée de l'exécution du projet IPSAS-ONU. Il précise qu'au cours des 12 mois considérés les travaux ont essentiellement porté sur la mise au point de règles et méthodes comptables conformes aux normes IPSAS et concernant, entre autres, les droits d'utilisation de locaux, le plan-cadre d'équipement et la consolidation.

14. Il est indiqué au paragraphe 49 du rapport du Secrétaire général que la stratégie de mise en œuvre des normes IPSAS consiste à appliquer progressivement ces normes dans la mesure où le permettent les Normes comptables du système des Nations Unies actuellement en vigueur et les systèmes d'information en place. Il est précisé qu'en raison des limitations de ces systèmes d'information, les changements sont nécessairement de portée limitée. Les états financiers vérifiés pour 2009 ont été assortis de notes d'information supplémentaires concernant les contributions en nature, y compris celles reçues dans le cadre d'accords sur le statut des forces et le statut des missions, les modifications des règles de comptabilisation des immobilisations au titre du plan-cadre d'équipement et la détermination sur une base actuarielle des prestations à verser au titre de l'indemnité de rapatriement et des jours de congé non utilisés. **Le Comité consultatif approuve la démarche retenue et invite le Secrétaire général à poursuivre dans cette voie. Il estime que les enseignements tirés de la mise en application progressive des normes IPSAS faciliteront la transition et permettront aussi de définir plus clairement les besoins que le progiciel de gestion intégré devra satisfaire du fait de l'adoption des normes. Le Comité compte trouver dans les prochains rapports des informations sur les progrès accomplis dans ce domaine.**

15. Le Comité consultatif note que le Secrétariat a entrepris de dresser la liste des services de consultants qui seront nécessaires pour appuyer l'adoption des normes IPSAS, lesquels consisteront, entre autres choses, à valider les règles et méthodes comptables, à élaborer un manuel de comptabilité à l'usage de l'Organisation et à

documenter une stratégie efficace de mise en application des normes (ibid., par. 50). Les services requis porteront aussi sur la préparation des données concernant les biens durables et les biens non durables qui devront être converties. **Notant que le Comité des commissaires aux comptes ne cesse d'insister sur la nécessité d'améliorer la comptabilisation et la gestion des biens durables (voir A/65/169, par. 89 à 92), le Comité consultatif recommande d'inviter le Secrétaire général à inclure un exposé plus complet sur ces activités et sur le rôle des consultants dans son prochain rapport intérimaire sur la mise en application des normes IPSAS.**

16. Le Secrétaire général rend compte également des initiatives de l'Équipe IPSAS-ONU en matière de communication et de formation (voir A/65/308, par. 56 à 60). Le Comité consultatif note que l'Équipe a lancé un bulletin d'information sur les normes IPSAS, modernisé le site intranet du projet et organisé des réunions d'information destinées à sensibiliser les parties prenantes et à leur faire connaître les normes. On peut lire au paragraphe 22 du rapport que l'équipe IPSAS-Nations Unies a décidé de produire une série complète de matériels de formation à l'application des normes et, en décembre 2009, a mis à la disposition des organismes du système une série de 18 cours comprenant 7 cours de formation assistée par ordinateur et 11 autres dispensés par un formateur. Le programme de formation assistée par ordinateur a démarré en janvier 2010. Le Comité note que tous les membres du personnel administratif devront suivre les cours de présentation des normes proposés en ligne. Selon les informations communiquées, depuis le lancement du programme, quelque 3 300 attestations électroniques ont été délivrées aux fonctionnaires ayant suivi cette formation en ligne. S'agissant de la formation par des instructeurs, on a indiqué au Comité qu'une enquête avait établi à 1 300 environ le nombre de fonctionnaires chargés de fonctions financières ou de tâches connexes au Siège, dans les bureaux extérieurs ou dans les missions, qui devront suivre un cours de deux semaines. Pour que cette formation porte tous ses fruits, elle débutera en 2011, le plus près possible de l'application effective des normes. Le Comité consultatif fait observer à ce sujet qu'il faudra tenir compte des mouvements de personnel, en particulier dans les opérations de maintien de la paix.

17. Dans son précédent rapport, le Comité consultatif avait invité le Secrétaire général à poursuivre l'examen de la question de l'obligation de présenter des états consolidés conformément aux normes IPSAS et de son applicabilité aux organismes des Nations Unies, ainsi que ses modalités d'application le cas échéant (voir A/64/531, par. 13). Le Secrétaire général donne des précisions à ce sujet aux paragraphes 47 et 48 de son rapport. Il indique que l'Équipe IPSAS-ONU, ayant conclu que les normes IPSAS n'obligeaient pas clairement à établir des états financiers consolidés, a proposé que les états financiers, établis selon les normes IPSAS, continuent de figurer dans des volumes distincts conformément à la pratique actuelle, notamment pour ce qui est du Volume II relatif aux opérations de maintien de la paix. Interrogé sur les conséquences juridiques éventuelles de cette proposition, le Bureau des affaires juridiques a fait savoir que, d'un point de vue juridique, il n'y voyait pas d'objection. Le Secrétaire général précise qu'il est prévu de tenir de nouvelles consultations à ce sujet avec les fonds et programmes et le Comité des commissaires aux comptes. **Le Comité consultatif recommande d'inviter le Secrétaire général à poursuivre les consultations avec les fonds et programmes ainsi qu'avec le Comité des commissaires aux comptes, et à en**

rendre compte dans son prochain rapport intérimaire sur la mise en application des normes IPSAS.

18. Dans son rapport sur les rapports du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, le Comité consultatif note que la présentation de rapports financiers tous les ans plutôt que tous les deux ans aura des incidences sur le volume de travail du Comité des commissaires aux comptes et les ressources à mettre à sa disposition (voir A/65/498, par. 13). **Le Comité consultatif rappelle qu'en prévision de l'entrée en vigueur des normes IPSAS en 2014, il faudra déterminer au préalable l'incidence de l'adoption des normes sur les modalités de communication de l'information imposées par les États Membres, ainsi que sur le rôle du Comité des commissaires aux comptes et les ressources dont il a besoin pour le remplir. Sur ce point, le Secrétaire général devrait consulter le Comité des opérations d'audit. Le Comité consultatif recommande d'inviter le Secrétaire général à inclure des informations à ce sujet dans son prochain rapport intérimaire sur la mise en application des normes IPSAS.**

19. Un état des dépenses encourues au 31 juillet 2010 figure au paragraphe 61 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif a demandé et obtenu un état actualisé au 31 octobre 2010, qui est annexé au présent rapport.

20. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général.

Annexe

**État au 31 octobre 2010 des dépenses
relatives à l'adoption par l'Organisation
des Nations Unies des Normes comptables
internationales du secteur public**

	<i>2010-2011 Dépenses engagées au 30 septembre 2010</i>
<i>1) Budget ordinaire</i>	
Chapitre 28B	
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	
Postes	368,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	0,4
Consultants	—
Voyages	48,2
Services contractuels	12,5
Total partiel (chap. 28B)	429,7
Chapitre 31	
Activités administratives financées en commun	
Subventions et contributions	81,2
Total (budget ordinaire)	510,9
<i>2) Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	243,6
Voyages	10,3
Total (compte d'appui aux opérations de maintien de la paix)	253,9
Total général	764,8